

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

### AMENDEMENT

N ° CE1838

présenté par

Mme Thomin, M. Naillet, Mme Jourdan, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Bertrand Petit et  
M. Potier

-----

#### ARTICLE 8

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« La gouvernance et la mise en œuvre du dispositif associeront l'État et les régions. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à instaurer une coopération entre l'État et les régions dans la gouvernance et la mise en œuvre de France Services Agriculture.